

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juin 2022**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (EU) 2022
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juin 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 9 juin 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Anthony GARCIA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, Mme Roxane MARC, Mme Monique GIBERT, M. Yves GUIRAUD, Mme Christine SANCHEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY à M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine BONNET à M. José MARTINEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Véronique NEIL.

Excusés

Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2623 en date du 21 juin 2021 approuvant la suppression et la reprise des éléments d'actifs et passifs du budget annexe DSP assainissement (EU) au budget annexe assainissement (EU) au 30 juin 2021 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2700 en date du 18 octobre 2021 approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe DSP assainissement (EU) arrêté au 30 juin 2021 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2885 en date du 20 juin 2022 approuvant les comptes de gestion de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement (EU) ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2887 en date du 20 juin 2022 approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement (EU) ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 19 mai 2022 ;

CONSIDERANT que la section d'exploitation du compte administratif 2021 a été arrêtée avec un déficit cumulé de 1.043.064,33 € et la section d'investissement avec un excédent cumulé de +1.713.310,71 € (résultats de clôture),

CONSIDERANT que la section d'exploitation du compte administratif 2021 du BA DSP assainissement a été arrêtée avec un excédent cumulé de + 205.483,99 € et la section d'investissement avec un excédent cumulé de +225 934,34 € (résultats de clôture),

CONSIDERANT que les restes à réaliser 2021 s'élèvent à 0 € en dépenses d'investissement et 0 € en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'affecter la totalité du déficit d'exploitation 2021 en report à la section de fonctionnement du budget annexe assainissement (EU) au compte 002 en dépense soit un montant de 1.043.064,33 €,
- d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation 2021 du budget annexe DSP assainissement en report à la section d'exploitation du budget annexe assainissement (EU) au compte 002 en recette soit un montant de 205 483,99 €.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2898
Publication le 21/06/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 21/06/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220620-7749-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

RESULTATS - BA ASSAINISSEMENT (EU)

FONCTIONNEMENT	2020	2021
Dépenses Mandatées	3 206 439,83 €	3 589 103,14 €
Recettes Réalisées	1 648 479,90 €	3 562 823,27 €
Résultat exercice	-1 557 959,93 €	-26 279,87 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (002)	541 175,47 €	-1 016 784,46 €
Solde exécution de fonctionnement	-1 016 784,46 €	-1 043 064,33 €
Résultat fct BA DSP repris		205 483,99 €
Résultat de fonctionnement à affecter	-1 016 784,46 €	-837 580,34 €

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	3 531 349,92 €	4 404 479,43 €
Déficit-excédent d'exécution exc N-1 (001)	2 005 647,96 €	2 072 742,62 €
Recettes réalisées	3 598 444,58 €	4 045 047,52 €
Solde d'exécution Investissement	2 072 742,62 €	1 713 310,71 €
Déficit-excédent d'exécution BA DSP repris		225 934,34 €
Solde Investissement reporté (001)	2 072 742,62 €	1 939 245,05 €
REPORTS		
Total dépenses reportées	1 563 500,20 €	0,00 €
Total recettes reportées	0,00 €	0,00 €
Solde des reports	-1 563 500,20 €	0,00 €
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	0,00 €	0,00 €

Besoin de financement	0,00 €	0,00 €
------------------------------	---------------	---------------

Affectation au compte 1068	0,00 €	0,00 €
-----------------------------------	---------------	---------------

Résultat reporté cpte 002 exercice N+1	-1 016 784,46 €	-837 580,34 €
-----------------------------------------------	------------------------	----------------------